

Rapport Annuel 2011



Anjou
Montréal 

Mairie d'arrondissement

7701



Anjou

TABLE DES MATIÈRES

Le message du maire de l'arrondissement
Le message du directeur de l'arrondissement

PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT	9
Les districts électoraux	10
Les séances du conseil	11
Les assemblées publiques, registres, avis publics	11
Le profil de l'arrondissement	12
Anjou en chiffres.....	13
Les Directions.....	14
BILAN DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES	16
Ressources financières et matérielles	17
Ressources humaines - Paie	17
Informatique.....	18
FAITS SAILLANTS 2011	20
Le règlement concernant les services de collectes	21
Le zonage.....	22
L'environnement	23
La corporation Le Festival Anjou inc	24
Les pistes cyclables.....	25
Les rénovations à la bibliothèque du Haut-Anjou	26
Les parcs	26
Montréal, ville universellement accessible	27
Le déneigement de nuit des grands axes routiers.....	28
La lutte contre les punaises de lit	29
ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2011	31
Les fêtes	31
La journée « Portes ouvertes »	32
L'hommage aux bénévoles.....	34
Les concours.....	34
Le défilé du père Noël	35
RÉALISATIONS 2011	37
Les informations aux citoyens	38
Le site Internet.....	38
La banque d'information <i>Sherlock</i>	39

Le bureau Accès Anjou	39
Les assermentations	40
L'accès à l'information	40
Les bibliothèques.....	41
L'aménagement urbain.....	43
Le comité consultatif d'urbanisme	43
Les rencontres du comité	44
Le zonage et l'urbanisme	44
Les permis	47
Les travaux publics.....	48
La voirie municipale.....	48
Les aqueducs et égouts	49
Les bâtiments	50
L'éclairage et la circulation	50
L'atelier mécanique	50
Les parcs et espaces verts.....	51
La propreté	52
L'environnement et le développement durable.....	52
La campagne de propreté 2011	52
La gestion des matières résiduelles	53
PERSPECTIVES 2012	56
ANNEXES	57
Annexe 1 • Programmes et soutien aux organismes.....	57
Annexe 2 • Utilisation des services par les associations en regard de leur protocole respectif	58
Annexe 3 • Utilisation de l'autobus municipal.....	58
Annexe 4 • Statistiques de la Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises – année 2011.....	59
Annexe 5 • Pourcentage de la valeur des permis de construction selon les secteurs d'activités – année 2011.....	61





Le message du maire d'arrondissement

*Chères Angevines,
Chers Angevins,*

L'année 2011 fut marquée par notre souci d'améliorer la qualité de vie de notre population, tout en optimisant l'efficacité de nos services. Au moyen d'une rigoureuse gestion des finances publiques, nous avons su mettre de l'avant des initiatives et d'importants projets, notamment dans ces domaines fondamentaux à la vie communautaire que sont la famille, l'environnement et la sécurité. Ainsi, sans faire de compromis sur la rigueur budgétaire et en dispensant des services avec une diligence n'ayant d'égal qu'un profond dévouement pour la collectivité, notre administration a non seulement assumé pleinement son rôle de gestionnaire, mais elle a également ouvert de nouveaux champs de développement qui profitent à chacun de nos résidents.

On remarquera que de nombreuses activités ont marqué cette année. Certes, de celles-ci, il faut compter des événements annuels, comme ceux à caractère festif, qui ont su rassembler les familles d'Anjou au cœur de la vie communautaire. Toutefois, on aurait tort d'oublier cette autre forme d'activité essentielle, qui, à défaut d'être aussi retentissante que les premières, a profité à chacun d'entre nous. On peut penser, par exemple, à l'entretien de nos infrastructures, comme en témoignent les chantiers de réfection qui parsèment encore à ce jour notre territoire. Afin d'assurer le développement et le rayonnement de notre arrondissement, afin de parfaire l'offre de nos services, je continuerai à réclamer que notre arrondissement bénéficie d'une dotation adéquate pour faire face à ses obligations, tout en tirant avantage de nos ressources.

À titre de maire, je profite de l'occasion pour remercier vivement tous nos employés, car leur travail effectué avec égard et professionnalisme fait d'Anjou ce milieu reconnu comme un lieu où il fait si bon vivre. Mais, ces remerciements ne vont pas seulement à notre personnel, puisque c'est aussi grâce à la participation et à la créativité de la communauté, auxquelles nos élus contribuent encore avec cette sollicitude qui les caractérisent, que notre arrondissement continuera de grandir et de s'illustrer en 2012.



Luis Miranda
Maire de l'arrondissement d'Anjou



Le message du directeur de l'arrondissement

*Chères citoyennes,
Chers citoyens,*

Si le perfectionnement de nos services, ainsi que le maintien et la mise à jour des équipements sont la pierre angulaire de notre administration, c'est parce que la satisfaction des besoins de nos citoyennes et de nos citoyens est l'objectif primordial qui anime toutes nos interventions. C'est en ce sens que la Direction de l'arrondissement se tient à l'écoute des besoins de la population et devient ainsi le vecteur à la fois de la réalisation des nécessités et des aspirations, avec comme règle de régulation le cadre d'une gestion responsable.

Ce cadre, qui lui est inhérent, est étroitement lié à l'éventail de responsabilités qui incombe à la Direction de l'arrondissement; des responsabilités qui couvrent aussi bien la planification, la direction, la coordination, que le contrôle de toutes les activités qui se tiennent sur notre territoire. Ainsi est-on appelé à développer des services administratifs adéquats, des relations avec les citoyens adaptées à leur situation et à rendre plus souple leur rapport avec l'administration. Nous devons à la fois rénover et innover au moyen de travaux publics ciblés selon les priorités de la collectivité; aussi, dans ce même esprit, on travaille à l'aménagement urbain en fonction de règles strictes et l'on permet par ce travail à faire croître les services; enfin, la Direction de l'arrondissement met tout en œuvre pour favoriser l'épanouissement de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, notamment par des programmes et des installations de qualité.

Les quatre Directions, dont j'assume la coordination et toutes les équipes de travail de l'arrondissement, ont déployé encore une fois, cette année, leur plein potentiel pour s'assurer que nos rues, comme nos espaces verts, nos installations récréatives et notre aqueduc sont bien entretenus, conçus ou modernisés. Nous espérons qu'au détour d'un événement spécial ou lors de la réalisation d'une demande particulière, vous aurez éprouvé cet élan d'énergie et notre dévouement. À titre de directeur de l'arrondissement, je m'engage à maintenir une administration proactive et sensible aux besoins de notre collectivité. Grâce à la collaboration de tous, nous saurons nous engager dans l'avenir au meilleur profit d'Anjou.



Jacques Rioux
Directeur de l'arrondissement d'Anjou



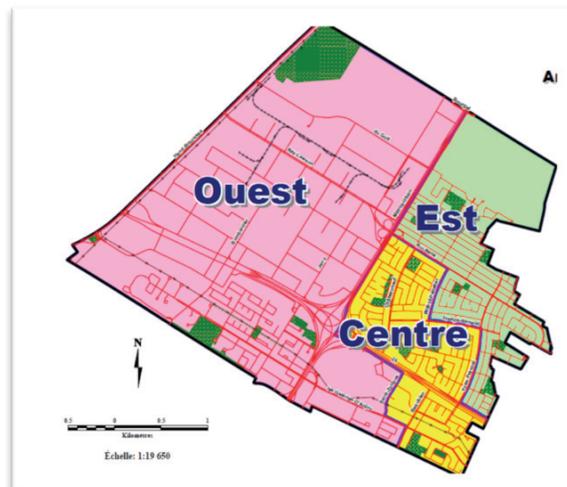
PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT

Les districts électoraux et le conseil d'arrondissement

Conformément au *Règlement sur les districts électoraux*, l'arrondissement d'Anjou se divise en 3 districts, à savoir celui de l'Ouest, de l'Est et du Centre.

Le conseil d'arrondissement se compose de 5 membres :

- du maire de l'arrondissement, qui est par ailleurs conseiller de ville;
- d'un conseiller de ville pour l'ensemble de l'arrondissement;
- d'un conseiller d'arrondissement pour chacun des 3 districts électoraux compris dans l'arrondissement.



Les séances du conseil

Règle générale, les séances régulières du conseil d'arrondissement ont lieu les premiers mardis du mois. Elles sont, entre autres, annoncées dans le bulletin *Regards sur Anjou*. Elles se tiennent à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement. Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Les assemblées publiques, registres, avis publics

En 2011, l'arrondissement d'Anjou a tenu quatre assemblées publiques de consultation ayant trait à des changements au règlement de zonage (RCA 40), au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), ainsi qu'au règlement sur les usages conditionnels (RCA 70).

Suite à l'adoption de règlements d'emprunt, des registres ont été tenus aux dates suivantes : 26 janvier 2011, 18 mai 2011, 6 octobre 2011.

Il faut noter la publication en 2011 de 58 avis publics, à savoir :

- 17 avis représentant 32 demandes de dérogations mineures.
- 32 avis relativement à l'entrée en vigueur d'une ordonnance ou de règlements autres que le règlement de zonage.
- 13 avis concernant le zonage, l'urbanisme et le P.I.I.A.
- 4 avis annonçant les séances spéciales du conseil d'arrondissement sur le PTI et le budget tenu le 4 octobre 2011.
- 1 avis concernant le calendrier des séances du conseil.
- 16 appels d'offres dans les journaux, les sites Internet de l'arrondissement et de la Ville de Montréal et dans les pages Web du Service électronique d'appels d'offres.

Le profil d'arrondissement

L'arrondissement d'Anjou est situé dans la partie est de l'île de Montréal. Son territoire couvre une superficie de 13,62 km². En 2011, la population se chiffre à 41 928 habitants et profite de la richesse culturelle de plusieurs communautés migrantes, car des immigrants de tous les horizons ont décidé de faire d'Anjou leur terre d'accueil. Au plan démographique, les recensements de Statistique Canada effectués en 2001 et en 2006 indiquent que la population de l'arrondissement d'Anjou a connu une croissance successive de 1,9 % et de 7,6 %. Cette croissance est en grande partie attribuable à la construction d'habitations qui a pris un essor important ces dernières années. Elle se poursuit d'ailleurs puisque le recensement de 2011 montre que la population d'Anjou a encore connu une croissance de 2,5 % soit 1037 personnes de plus qu'en 2006.

Le type de logement est varié sur le territoire angevin. On y trouve aussi bien des maisons unifamiliales, des duplex, que des habitations en copropriété et des immeubles à logements multiples.

L'arrondissement d'Anjou occupe une position stratégique de par ses voies de communication rapides. On remarquera qu'il se situe au carrefour des autoroutes 40 et 25, favorisant ainsi une grande vitalité économique.

L'imposant parc d'affaires d'Anjou compte 600 entreprises. Ce sont principalement des entreprises manufacturières, des distributeurs et des entreprises de service. Sur l'ensemble du territoire, ce sont plus de 1 259 établissements d'affaires qui œuvrent dans divers secteurs de l'activité économique : fabrication, commerces de gros et de détail, transport et entreposage, finance et assurances, services professionnels, scientifiques et techniques. Ces établissements d'affaires emploient 31 492 personnes.

Le centre commercial *Les Galeries d'Anjou*, situé à la jonction des deux grands axes routiers de l'arrondissement, jouit d'un rayonnement régional. Le marché public *Les Halles d'Anjou*, qui regroupe des maraîchers, des restaurateurs et divers établissements commerciaux, est lui aussi fort achalandé. Le secteur nord-ouest du territoire est occupé par des magasins à grande surface.

L'implication d'un grand nombre de résidents comme bénévoles contribue au dynamisme de la vie associative et communautaire de l'arrondissement d'Anjou. On dénombre environ 63 organismes à but non lucratif qui s'activent auprès des aînés, ainsi que dans les domaines sportif, culturel, communautaire et humanitaire.

Anjou en chiffres

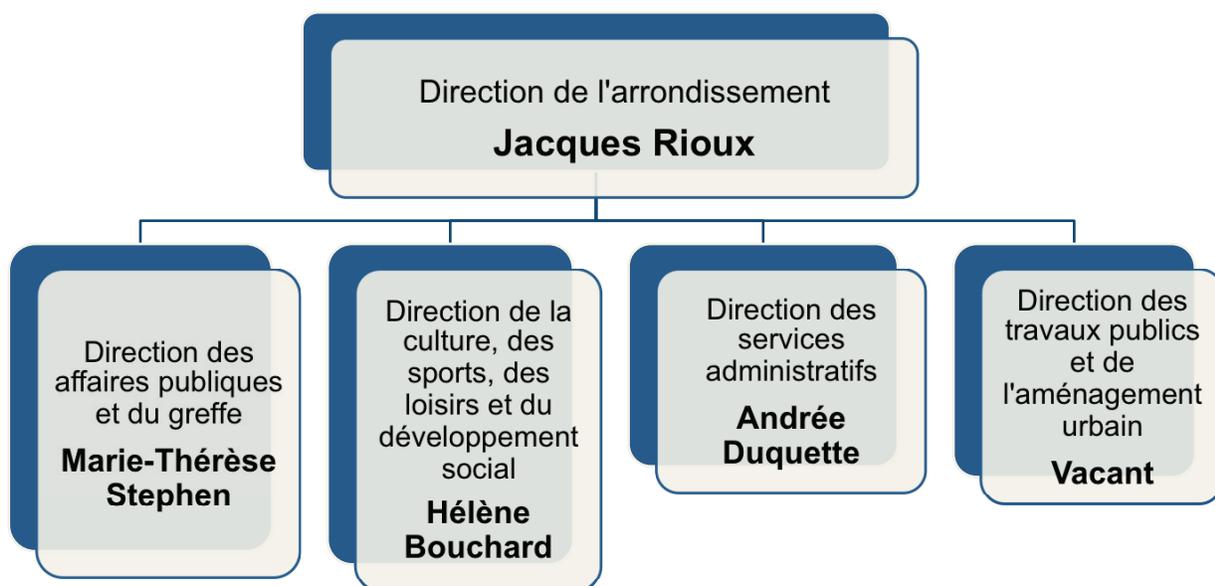
1 Boulodrome
2 Arénas
2 Bibliothèques
2 centres communautaires
3 Jeux d'eau
5 Piscines extérieures
6 Jardins communautaires

7 Pataugeoires
11 Terrains de soccer
13,6 Km de superficie
18 Parcs
77 Îlots de verdure
1221 Entreprises
29 409 Emplois
41 928 Habitants



Les Directions

L'administration municipale angevine se compose d'une Direction d'arrondissement de laquelle relèvent quatre unités administratives qui tendent toutes vers la réalisation d'un seul et même objectif : **offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des citoyens, au meilleur coût possible.**



La **Direction d'arrondissement** planifie, organise, dirige et contrôle les services de proximité suivant les orientations et les politiques définies par le conseil d'arrondissement et la Direction générale de la Ville de Montréal. Elle est responsable de la coordination de l'ensemble des services de l'arrondissement. Elle initie les projets et la concertation avec les intervenants du milieu, les organismes extérieurs, les divers Services de la Ville et les gouvernements. Elle intervient également dans la gestion du territoire.

Le directeur d'arrondissement, **M. Jacques Rioux**, est le principal gestionnaire de l'organisation municipale angevine.

La **Direction des affaires publiques et du greffe** réunit le secrétariat du conseil d'arrondissement, les archives, les communications, les services aux citoyens et les ressources en ligne. C'est au personnel de cette unité administrative que les citoyens

s'adressent pour obtenir des documents officiels. Elle reçoit les plaintes et les requêtes. Ses activités comprennent, en outre, l'information à la population par la publication de bulletins d'information, de chroniques hebdomadaires et de communiqués dans le journal local, l'accueil des citoyens à la mairie d'arrondissement, la prestation de services tels que l'assermentation, la délivrance de certificats et la perception de certaines redevances (taxes, contraventions, etc.). Cette Direction relève de **M^{me} Marie-Thérèse Stephen**.

La **Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social** est responsable des parcs, des équipements de loisirs, ainsi que des activités culturelles, sportives, ludiques et communautaires relevant de l'arrondissement. Elle est aussi responsable de l'offre de services dans ces domaines d'activités. Sous la responsabilité de **M^{me} Hélène Bouchard**, cette Direction collabore avec les organismes, leur assure le soutien et l'encadrement nécessaires à la réalisation des divers programmes d'activités. La bibliothèque fait partie de cette Direction.

La **Direction des services administratifs** planifie, contrôle et assure le suivi des opérations financières, des questions touchant les ressources humaines et matérielles de l'arrondissement. La planification, l'élaboration et le contrôle des activités liées à la gestion du personnel relèvent de cette Direction. Elle fournit un soutien dans l'administration des politiques et conditions de travail, les négociations, ainsi que l'application et l'interprétation des différentes conventions collectives de travail. La directrice en est **M^{me} Andrée Duquette**.

La **Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain** comprend la Division des travaux publics et la Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. La Division des travaux publics exerce les compétences de l'arrondissement dans les domaines suivants : le déneigement, la voirie, la mécanique, la propreté, l'embellissement, les bâtiments et la signalisation. Le personnel s'assure du bon fonctionnement du réseau d'éclairage public, des véhicules municipaux, de l'aqueduc, des égouts et des stations de pompage des eaux usées. La Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises quant à elle, planifie et contrôle les travaux que l'arrondissement confie à des firmes professionnelles. Le recyclage, la récupération, l'utilisation des pesticides et plusieurs autres services qui touchent l'environnement sont réalisés par cette Division. Le personnel voit à l'application des règlements de zonage, de lotissement, des nuisances et de l'utilisation de l'eau potable. Tous les permis sont octroyés par cette Division qui offre également des services aux entreprises. Cette Direction a été assumée par **M. Robert Généreux**, une partie de l'année 2011.

BILAN DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Ressources financières et matérielles

L'arrondissement avait reçu de la Ville-centre une dotation budgétaire de 26 310 000 \$ pour le volet dépenses et de 1 263 400 \$ pour le volet revenus. Cette dotation ne permettait cependant pas d'équilibrer le budget et une taxe spéciale a dû être maintenue. Ainsi, notre budget de fonctionnement pour l'année 2011 s'établissait en début d'année à 27 808 200 \$ dont 1 498 100 \$ provenaient d'une taxe locale.

C'est l'équipe de la gestion des ressources financières et matérielles qui, tout au long de l'année, effectue le suivi des dépenses. Elle produit régulièrement aux Directions et au conseil d'arrondissement des rapports financiers qui permettent de suivre l'évolution des dépenses.

Au terme de l'année 2011, l'arrondissement a dégagé un surplus de gestion de 1 187 100 \$. Ce surplus est principalement attribuable au règlement d'un litige pour lequel une réserve avait été constituée, ainsi qu'à des revenus additionnels au niveau de l'émission des permis. N'eût été ces éléments, il aurait été difficile de dégager un surplus, d'autant plus que nous devons rembourser la dernière tranche d'un prêt neige qui nous avait été consenti en 2008, en raison des chutes de neiges exceptionnelles.

Notre situation financière exige une gestion prudente et rigoureuse des dépenses et c'est en ce sens que travaille notre équipe financière. C'est également cette équipe qui prépare et exerce un suivi sur les projets d'investissement. En 2011, le budget d'immobilisation a totalisé des investissements de 5 499 000 \$. Parmi les projets les plus significatifs, notons l'acquisition d'un édifice en vue de relocaliser des locaux de l'école Chénier, la réfection d'un terrain de tennis, des travaux sur des bâtiments municipaux et l'acquisition de matériel roulant.

Enfin, parallèlement à la gestion financière, cette même équipe soutient les Directions de l'arrondissement dans les achats de biens et services.

Ressources humaines - Paie

Le contexte budgétaire des dernières années amène le secteur des ressources humaines à offrir un support constant aux Directions quant à l'organisation du travail, la répartition des tâches et les descriptions d'emploi. Aussi, étant donné le nombre restreint d'effectifs et leur mobilité, les départs ont bien souvent des impacts importants sur nos opérations. L'équipe des ressources humaines doit tenir rapidement des processus de sélection en s'assurant d'obtenir les meilleures ressources au bon moment.

L'année 2011 a été caractérisée par deux projets d'importance.

D'abord, nous avons migré la paie des employés sur le système de la Ville, ce qui a nécessité plusieurs ajustements à nos procédures et au mode de fonctionnement. En plus, il a fallu assurer la formation des employés à ces nouvelles façons de faire et aux nouvelles applications informatiques.

Nous avons négocié avec le Syndicat des cols bleus les matières de la convention collective qui relèvent de l'autorité de l'arrondissement. Une entente est intervenue à la satisfaction des deux parties. Celle-ci permet entre autres la simplification des processus administratifs et met de l'avant un projet pilote concernant de nouveaux horaires de travail.

Au-delà de ces projets, plusieurs rencontres ont été tenues avec les Syndicats représentant nos divers groupes d'employés. Ces rencontres régulières permettent de discuter et de régler diverses problématiques entourant les relations professionnelles et la santé et sécurité. Elles contribuent également à maintenir un bon climat de travail avec tous nos salariés.

L'année 2011 a aussi été l'occasion de dresser un plan d'action relativement à la gestion du cadencement et d'amorcer ce projet qui se poursuivra tout au cours de l'année 2012.

Informatique

Notre équipe informatique offre un service de soutien quotidien aux utilisateurs des logiciels de l'arrondissement, en plus d'assurer la gestion de notre réseau de télécommunications.

L'équipe a travaillé à la réalisation de plusieurs projets techniques et s'est également assurée de moderniser notre parc informatique.



Le règlement concernant les services de collectes

Le règlement concernant les services de collecte est entré en vigueur le 14 juin 2011. Il touche toutes les collectes de l'arrondissement (ordures ménagères, matières recyclables, résidus de construction, de rénovation, de démolition et objets encombrants, appareils issus des technologies de l'information et des communications, et résidus verts). Il offre les mécanismes permettant d'atteindre les objectifs et les actions qui se dégagent du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*. Il faut spécifier que les exigences relatives aux nouveaux bacs roulants utilisés pour les matières recyclables y sont également intégrées. Nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de l'arrondissement.

De façon non exhaustive, ce règlement prévoit

Des dispositions générales applicables à toutes les collectes

- L'entreposage extérieur d'un contenant destiné à une collecte est autorisé uniquement dans les cours latérale ou arrière. Un tel contenant doit être muni d'un dispositif de fermeture hermétique. Il ne doit en aucun cas être visible de la voie publique.
- En vue des collectes, un contenant doit être déposé de façon ordonnée, les jours et selon les horaires déterminés de la manière suivante :
 - 1° en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci et devant le bâtiment;
 - 2° à un endroit où il ne peut entraver la circulation.

Des directives concernant spécifiquement la collecte des matières recyclables

- En vue de la collecte, les matières recyclables doivent être disposées comme suit :
 - 1° les cartons doivent être écrasés de façon à en réduire le volume;
 - 2° les matières recyclables qui ne peuvent être placées dans un contenant conforme, notamment les boîtes de carton, doivent être attachées en ballots;
 - 3° les emballages de verre, de métal et de plastique doivent être vidés de tout contenu, nettoyés, rincés et dépouillés de tout couvercle ou capsule.
- En vue de la collecte, il est interdit de déposer des matières recyclables dans un contenant autre que :

- 1° un bac roulant d'une capacité de 120 à 360 litres, fourni par l'arrondissement ou similaire à celui-ci;
- 2° un petit bac d'une capacité de 25 à 70 litres, fourni par l'arrondissement aux bâtiments de 8 logements et moins, ou similaire à celui-ci.

- En vue de la collecte, les bacs roulants doivent être placés de façon à ce que les roues et la poignée soient orientées vers le bâtiment et à une distance d'au moins 15 cm du trottoir.

Le zonage

Afin de se conformer au nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement a adopté un nouveau règlement relatif au zonage dans les limites de l'arrondissement – **RCA 40** – qui remplace le règlement 1447 et ses amendements. Ce règlement est entré en vigueur dès le 10 novembre 2010.

Les nouvelles dispositions ont pour but de diviser le territoire en plusieurs zones, afin de déterminer les usages (habitation, commerce, industrie) autorisés ou prohibés, ainsi que les normes d'implantation des bâtiments. Ce règlement inclut également des règles relatives à l'apparence des constructions, à l'affichage, aux clôtures et aux plantations.

Des changements qu'opère le règlement relatif au zonage, on retiendra qu'il implique

En zone résidentielle

- Une introduction de normes pour permettre l'aménagement d'un logement intergénérationnel dans une habitation unifamiliale.
- Une modification concernant l'usage d'un bureau dans une habitation.
- Un ajout de règles pour les capteurs solaires, pour un abri spa ou un spa.
- Un ajout de règles d'implantation (dimensions maximales) pour un pavillon de jardin, un *gazébo*, une pergola.
- Une modification des normes de construction d'un solarium.
- Un pourcentage de surface végétale minimum exigé pour les habitations.

En zone industrielle

- Que la vente et la location d'automobiles n'y seront en général plus permises.
- Que les garderies n'y seront plus autorisées.

En zone commerciale

- Une diminution des exigences relatives au nombre de places de stationnement pour certains types de commerce.
- Un ajout de surfaces gazonnées et plantations d'arbres dans ou en bordure des stationnements de plus de 2000 m² (ces règles sont également applicables en zone industrielle).
- Un affichage de type « auvent » obligatoire dans la zone où sont établis les commerces de l'avenue de Chaumont.
- La création d'une catégorie de commerce « service automobile ». Les postes d'essence par exemple ne seront plus automatiquement autorisés dans les zones de commerce de quartier.

Pour l'ensemble du territoire, on soulignera que le règlement contient des précisions sur l'abattage des arbres et qu'on y retrouve une liste de plantations favorisant le rétablissement d'un couvert végétal permanent et durable pour les berges (secteur Anjou-sur-le-Lac).

L'environnement

Le bac roulant

L'arrondissement d'Anjou a maintenu son virage vert et a offert aux habitants des immeubles de huit logements et moins, là où la réglementation sur les collectes le permet, la possibilité d'obtenir un bac roulant de recyclage de 360 litres. À part le fait qu'il contienne bien plus de matières recyclables que le petit bac, son couvercle empêche l'éparpillement du contenu alors que sa poignée et ses roues facilitent la manipulation. Le petit bac peut encore être utilisé pour participer à la collecte sélective des matières recyclables. Le bac roulant et le petit bac de recyclage appartiennent à la Ville de Montréal. Ils ne peuvent être modifiés ou utilisés à des fins autres que l'entreposage des matières recyclables. Ils doivent demeurer sur place lors d'un déménagement.

La Patrouille bleue débarque à Anjou

Pour la première fois cette année, l'arrondissement d'Anjou a accueilli la Patrouille bleue dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Des jeunes ont sillonné nos quartiers afin de sensibiliser la population à

l'importance de préserver l'eau potable, une ressource inestimable et épuisable que nous tenons trop souvent pour acquise. Les citoyens ont donc été sensibilisés à l'importance d'une consommation plus responsable, surtout en période estivale. Les citoyens ont été invités à mettre en pratique les judicieux conseils de ces jeunes et à tirer avantage d'une ressource naturelle et gratuite qu'est l'eau de pluie dont raffoleront nos plates-bandes et nos potagers.

Une heure pour la Terre

Une résolution a été adoptée par les élus à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} mars afin de confirmer la participation de l'arrondissement à l'événement *Une heure pour la Terre*, le samedi 26 mars, entre 20 h 30 et 21 h 30. C'est dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et par solidarité avec les grandes villes du monde que le conseil invite la population à participer à cet événement qui nous fournit l'occasion de réfléchir, collectivement et individuellement, sur notre consommation d'énergie et sur l'impact de nos activités sur l'écosystème mondial. L'an dernier, dans de nombreux pays, des centaines de millions de citoyens ont éteint leurs lumières, réalisant ainsi une économie de plus de 10 % de l'énergie normalement dépensée pendant cette heure. Cette année, une fois de plus, à Anjou, les lumières ont été éteintes pendant une heure dans tous les immeubles municipaux à l'exception du Centre Roger-Rousseau.

La corporation Le Festival Anjou inc.

À la séance ordinaire du 5 avril dernier, les membres de la corporation Le Festival Anjou inc., mandatés pour s'occuper de l'édition 2011 de la parade du père Noël, ont été nommés par le conseil d'arrondissement. Le conseiller d'arrondissement, M. Gilles Beaudry, en a assumé la présidence.

Les membres

M^{mes} Isabelle Biron et Julie Fournier, ainsi que M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, et MM. André St-Laurent, Michel Lavoie, Ronald Chevalier et Richard Houle. M^{me} Linda Lafrenière, chef de la Division de l'administration et de la logistique de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, a été nommée représentante de l'arrondissement et membre non votant.

Son mandat

Un travail remarquable a été réalisé par le comité organisateur de la 8^e édition du défilé du père Noël; trouver les bénévoles participants, dessiner et construire les chars, réaliser les costumes, organiser toute la logistique et toute la planification. Ce comité organisateur peut toutefois compter aussi sur la collaboration de bénévoles et d'organismes du milieu angevin, de policiers du PDQ 46 du Service de police de la Ville de Montréal, du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal, de commerçants et d'entreprises d'Anjou. Bref, tous ont uni leurs efforts pour que la parade soit un succès. Il sera d'ailleurs question de ce défilé au chapitre des réalisations.

Les pistes cyclables

Après consultation des usagers et des professionnels en transport, l'arrondissement a décidé de modifier certaines pistes cyclables afin de les rendre beaucoup plus sécuritaires et qu'elles s'harmonisent à celles provenant des arrondissements voisins. Ces modifications ont touché notamment les boulevards de Châteauneuf, Yves-Prévost et Joseph-Renaud.

Jusqu'en 2011, la piste cyclable était aménagée entre le trottoir et le véhicule stationné. Le cycliste devait donc porter une attention particulière aux éventuelles personnes assises à côté du conducteur qui souhaitent sortir du véhicule. Or, l'expérience a montré que peu de personnes jettent un œil sur le rétroviseur droit avant d'ouvrir leur porte.

Pour éviter ce type d'accident, l'arrondissement a modifié l'implantation des pistes cyclables : le cycliste circulera le long des voies de circulation et le véhicule garé se trouvera donc à sa droite. Sa sécurité en sera d'autant améliorée. Les aménagements de plusieurs pistes ont été réalisés au cours de l'année 2011.

Évidemment, ces améliorations ne doivent pas faire oublier au cycliste que sa sécurité dépend aussi de lui, notamment de son respect du *Code de la sécurité routière*.

Les rénovations à la bibliothèque du Haut-Anjou

La bibliothèque était fermée du 7 au 27 février inclusivement. Depuis la réouverture au mois de mars, le taux de fréquentation a augmenté de plus de 25%.



Les parcs

Le parc André-Laurendeau, refait à neuf

C'est un bel été qui attendait les jardiniers qui fréquentent le jardin André-Laurendeau. En effet, pour répondre à leurs attentes, l'arrondissement a entrepris de le réaménager complètement. En plus d'implanter un nouveau système d'irrigation, les employés des travaux publics ont redessiné tous les lots afin que les jardiniers puissent circuler aisément. L'arrondissement a profité de cette occasion pour souligner le travail extraordinaire du comité de bénévoles qui se dévoue, chaque année, dans chaque

jardin angevin pour gérer les inscriptions, faire appliquer les règlements et organiser des activités. Le jardinage communautaire est perçu comme l'une des plus belles manifestations de bon voisinage. En semant fruits et légumes, les jardiniers récoltent la solidarité et l'entraide. Quelle belle récolte!

L'investissement de 245 277,43 \$ au parc Lucie-Bruneau

Trente ans après leur aménagement, les terrains de tennis du parc Lucie-Bruneau étaient en réfection. Ils ont été totalement reconstruits moyennant un investissement de 245 277,43 \$.

Les nouvelles installations terminées au printemps 2011, sont orientées nord-est/sud-ouest pour répondre aux attentes des joueurs qui étaient jusque-là gênés par le soleil en fin de journée. Cette nouvelle disposition a fait en sorte que l'ensemble comportera quatre terrains (au lieu de cinq).

Dès que les conditions météorologiques l'ont permis (entre 15° et 17°C pendant une dizaine de jours consécutifs), le revêtement final en acrylique a été installé.

Les adeptes du tennis angevins n'ont donc pas patienter bien longtemps avant de fouler du pied ces nouvelles installations. Rappelons que ces terrains sont mis à la disposition des citoyens moyennant l'achat d'une clé sur présentation de la carte du citoyen.

Montréal, ville universellement accessible

À la séance ordinaire du 5 juillet 2011, le conseil d'arrondissement a adhéré à la Politique municipale d'accessibilité universelle adoptée par la Ville de Montréal le 1^{er} juin et a déposé son plan d'action à ce sujet.

Nous reproduisons ci-dessous l'ensemble de cette politique.

Notre but :

Faire de Montréal une ville universellement accessible.

Notre vision de l'accessibilité universelle :

L'accessibilité universelle touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens.

Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

Les principes directeurs de nos actions :

- assumer un leadership;
- intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales;
- veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions;
- soutenir le partage d'expertises et valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue;
- favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu;
- adopter et rendre publics les plans d'action conjoints et les bilans des réalisations.

La portée de cette politique :

- concerne exclusivement les compétences municipales;
- cible quatre axes d'intervention :
 - architectural et urbanistique;
 - programmes, services et emploi;
 - communications;
 - sensibilisation et formation;
- lie la Ville et ses mandataires;
- se développe en fonction des ressources dont la Ville se dote.

Le déneigement de nuit des grands axes routiers

Un avis paru dans l'édition du bulletin *Regards sur Anjou* d'octobre visait à informer la population que l'arrondissement procédait au déneigement de nuit sur les grands axes routiers. Cette nouvelle procédure permet de mieux assurer en tout temps la sécurité des Angevines et des Angevins qui empruntent ces axes routiers. Ainsi, après une tempête de neige, le but de l'arrondissement demeure de dégager l'ensemble des rues et des trottoirs dans les 48 heures. Les piétons, les automobilistes et les autobus pourront circuler de façon sécuritaire et les véhicules d'urgence pourront se rendre rapidement à leur destination.

La lutte contre les punaises de lit

Comme la plupart des grands centres urbains, la Ville de Montréal est aux prises avec un nombre croissant d'infestations de punaises de lit. Afin de contrer leur propagation, l'arrondissement met gratuitement à la disposition des propriétaires, des exploitants et des gestionnaires d'immeubles des sacs en plastique ainsi que deux guides pratiques.

Les sacs en plastique sont offerts gratuitement et servent à recouvrir les matelas avant de s'en débarrasser. Ces sacs évitent la propagation des punaises de lit dans l'immeuble lors du transport.

Les guides de la ville, intitulés *Les punaises de lit, mieux les connaître pour mieux les combattre* et *Épinglons les punaises* renseignent sur les meilleurs moyens de lutter contre les infestations ainsi que sur les méthodes pour les prévenir.

Il est possible de se procurer les sacs ainsi que les guides à l'édifice municipal de la rue Bombardier et au bureau Accès Anjou situé à la mairie d'arrondissement.



ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE 2011

Année après année, plusieurs grands événements et manifestations publiques comptent parmi les réalisations les plus importantes de l'administration municipale angevine. L'année 2011 n'a pas été en reste. Voici quelques-unes des grandes réalisations qui ont, encore une fois, marqué la vie angevine de son sceau distinctif.

Les fêtes

Les fêtes de quartier

Des fêtes de quartier ont lieu les mercredis soirs dans quatre parcs de l'arrondissement, de juillet à août. Au programme : hot-dogs, amuseurs de foule, ateliers de maquillage et de tatouage, manège mécanique, structures gonflables, spectacles destinés à la famille, etc. Ainsi, le 8 juillet il y a eu fête à la place Chaumont; le 27 juillet la fête s'est déroulée au parc Lucie Bruneau; le 3 août, c'était au tour du parc Peterborough de recevoir les Angevins et la dernière festivité a pris place au parc Spalding, le 17 août. Suite aux spectacles, des danses en ligne ont eu lieu pour terminer la soirée en beauté.

Trois concerts sur l'herbe ont eu lieu le 13 juillet, au parc du Bocage, le 20 juillet au parc Roger-Rousseau et le 10 août au parc d'Antioche. Tous ces événements ont été de remarquables réussites.

La fête de la famille 2011

Dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'arrondissement d'Anjou a organisé la 8^e édition de la *Fête de la famille*. Plus de 500 personnes ont participé, dans la bonne humeur, malgré le temps pluvieux, à cette fête qui s'est tenue le 28 mai de 10 h à 15 h, dans le stationnement de la mairie d'arrondissement. Petits et grands ont apprécié les activités organisées à leur intention par l'arrondissement et par les organismes communautaires : ateliers de bricolage, kiosques d'information sur les services offerts par l'arrondissement et par les organismes communautaires, sportifs et culturels d'Anjou, structures gonflables, etc. En plus de toutes ces activités, il y a eu un dîner de hot-dog et de pizzas aux tomates offert à tous entre 11 h 30 et 12 h 30. Tous les participants ont eu bien du plaisir et se sont donnés rendez-vous en 2012.



Cette fête s'est tenue dans l'aire de stationnement de la Mairie. Elle a été organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement en collaboration avec plusieurs organismes angevins et le poste de quartier 46 du Service de police de la ville de Montréal.

La journée « Portes ouvertes »

Pour une sixième année consécutive, l'arrondissement d'Anjou a organisé une journée « Portes ouvertes », afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de se familiariser avec l'ensemble des services qui leur sont offerts tout en se réunissant dans une ambiance festive. Beau temps, mauvais temps, les Angevins avaient rendez-vous le samedi 10 septembre dans l'aire de stationnement de la mairie d'arrondissement.

Les journées « Portes ouvertes » s'inscrivent dans une série d'activités que le conseil d'arrondissement a proposé dans le cadre de la Politique de la famille, adoptée en 2005. Elles augmentent le sentiment d'appartenance à notre communauté. Les élus et le personnel ont rencontré en 2011 plus de 4000 citoyens... petits et grands. C'est donc dire que cette activité a connu un succès sans précédent !

Au programme : expositions, déchetage de documents personnels, visites guidées, vente de livres d'occasion, tour de Ville, épluchette de blé d'Inde, tournois de pétanque et de soccer, kiosques d'information, ateliers de maquillage, mascottes, structures gonflables, promenade en train pour enfants, etc.



L'hommage aux bénévoles

De nombreuses personnes de notre collectivité se préoccupent du sort d'autrui et décident d'œuvrer au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens. Elles accomplissent de nombreuses actions altruistes au sein de notre communauté et permettent ainsi à de nombreux individus d'éviter l'isolement, de vivre quelques moments de bonheur ou d'éprouver un sentiment de plaisir ou de bien-être. Leur action bénévole met en évidence les vraies valeurs, tout en offrant un bel épanouissement individuel en toute simplicité.

Ainsi, le 3 novembre 2011, pour une sixième année consécutive, l'arrondissement d'Anjou a convié ses bénévoles à une réception pour les remercier de la générosité de leur engagement et souligner l'œuvre qu'ils accomplissent tous les jours au sein de la communauté angevine. Un hommage émouvant leur a été rendu devant près de 700 personnes réunies au Club de golf métropolitain Anjou.

Un total de 8 personnes ont été honorées pour leur action exceptionnelle dans trois catégories : *Relève bénévole*, *Grand bénévole*, et *Bénévole de soutien*.

Les concours

Les maisons Fleuries

Le concours Maisons fleuries vise à reconnaître et récompenser les efforts des citoyens de l'arrondissement qui s'efforcent d'embellir leur milieu de vie.

Chaque année, à la fin de juillet, les membres du comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou sillonnent les rues du territoire pour y recenser les plus beaux parterres et balcons fleuris. Ensuite, au début du mois d'août, un photographe immortalise sur pellicule les aménagements retenus.

Au maximum, deux gagnants sont choisis par catégorie et par quartier. Les personnes qui ont gagné deux années consécutives ou deux fois en quatre ans ne sont pas retenues deux années de suite. Tous les participants ont une chance égale de gagner. Enfin, une soirée spéciale est organisée, au cours de laquelle les gagnants reçoivent une plaque - souvenir.



Les décorations de Noël

Chaque année, le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou invite les citoyens à participer au concours de Décorations de Noël. Pour ce faire, il suffit de décorer l'extérieur de son lieu de résidence ou de son commerce et de laisser ses décorations allumées, après 18 h, aux dates publiées.

En décembre, les membres du comité parcourent les rues pour choisir les décorations les plus attrayantes. Par la suite, un photographe prend des photos aux adresses sélectionnées. Puis les membres du comité se réunissent pour déterminer les plus belles réalisations.

Au maximum, deux gagnants sont choisis par catégorie et par quartier. Les personnes qui ont gagné deux années consécutives ou deux fois en quatre ans ne sont pas retenues deux années de suite. Tous les participants ont une chance égale de gagner. Enfin, une soirée spéciale est organisée, au cours de laquelle les gagnants reçoivent une plaque - souvenir.

Le défilé du père Noël

Sous le thème Fantaisies givrées, le traditionnel défilé du père Noël a attiré encore cette année des milliers de spectateurs dans les rues d'Anjou. Le signal du départ a été donné le vendredi 11 novembre 2011 à 19 h au Centre communautaire Chénier. Tout au long du parcours de 3,4 km, les spectateurs ont applaudi à la vue des costumes colorés, des tableaux animés, chars allégoriques, corps de clairons, ensembles musicaux, chorégraphies, costumes, décors illuminés, numéros de clowns et animations en tous genres. On doit la tenue du défilé du père Noël 2011 à la corporation Le Festival Anjou inc. Les préparatifs s'effectuent sous l'oeil attentif du concepteur et directeur artistique du défilé, M. André Saint-Laurent. Nous avons également pu compter sur la collaboration de plusieurs organismes communautaires angevins, et de divers services municipaux.



RÉALISATION 2011

Les informations aux citoyens

L'administration se fait un devoir de bien informer la population. C'est dans cette optique qu'il faut considérer tous les travaux – bulletins d'information *Regards sur Anjou*, *Répertoire des activités de loisirs*, annonces et communiqués dans le journal local, lettres aux citoyens, avis aux résidants et autres – ayant été réalisés en 2011.

Les bulletins d'information *Regards sur Anjou* sont publiés à raison de 10 numéros par année. La distribution en est assurée par la Société canadienne des postes sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel. D'intérêt général, les bulletins d'informations portent sur des sujets très variés : les projets d'envergure, les services de proximité, les renseignements utiles à connaître, la réglementation municipale, les activités ponctuelles, les services aux entreprises et autres.

Plusieurs annonces et communiqués ont été publiés dans le journal *Flambeau de l'Est* tout au long de l'année 2011. Dans tous les cas, il s'agissait d'informer les citoyennes et citoyens sur des services rendus par l'arrondissement ou encore, sur la chose municipale en général.

Quant au *Répertoire d'activités de loisirs*, il a été distribué au printemps, à l'automne et à l'hiver dans tous les foyers angevins. La raison d'être de ces publications est d'informer les résidants sur la panoplie d'activités de loisirs offertes par l'arrondissement et par les associations angevines.

Le site Internet

En 2010 et 2011, le site Internet de l'arrondissement d'Anjou a été refait entièrement (le plan du site, les sections, les textes, les photographies, etc.). Toutes les listes, toutes les coordonnées qui s'y trouvaient ont été révisées.

Le contenu a été préparé en collaboration avec la Direction des relations avec les citoyens. Les mises à jour du site Internet ont été interrompues de septembre à décembre en raison d'un manque de ressources.

La banque d'information *Sherlock*

Avec plus de 2000 fiches d'information, la banque d'information municipale *Sherlock* offre des renseignements pratiques sur presque tous les sujets touchant la vie municipale : services offerts, règlements, événements, activités, etc. pour répondre aux questions les plus fréquemment posées. Cette banque est devenue essentielle pour fournir aux citoyens des informations de qualité lorsqu'ils s'adressent à la Ville, que ce soit par téléphone, en utilisant le portail Internet ou en se présentant en personne à un comptoir de service.

Le 311, réseau intégré de prestation de services aux citoyens de la Ville de Montréal, est entré en service à la mi-décembre 2007. Les rédacteurs de la Direction des relations avec les citoyens ont d'abord eu à corriger, à standardiser et à mettre à jour l'ensemble des fiches d'information concernant les multiples activités des 19 arrondissements, dont le nôtre. Les employés de l'arrondissement ont transmis, en 2011, toutes les données relatives à la mise à jour des fiches.

La Direction des affaires publiques et du greffe de l'arrondissement a supervisé la mise à jour interne de l'ensemble des données concernant l'arrondissement conformément aux échéances de la Direction des relations avec les citoyens.

Le bureau Accès Anjou

Services offerts

Le bureau Accès Anjou est l'accès principal à toute une gamme de services municipaux. Dans l'exercice de ses fonctions, le personnel du bureau Accès Anjou se charge des services suivants :

- informations générales;
- courriels des citoyens (BAM virtuel);
- bacs de recyclage;
- carte Accès Montréal;
- consultation des documents publiés par la Ville;
- extrait du rôle d'évaluation;
- licence pour chien;
- paiement des constats d'infraction et des taxes municipales;
- réception des plaidoyers de non-culpabilité (contestation);
- renseignements généraux relatifs à la Cour municipale;
- photocopies de règlements;

- plaintes et requêtes;
- plan de l'arrondissement (rues);
- rapports d'accidents (SPVM);
- formulaire de réclamation;
- répertoire des industries d'Anjou;
- assermentation.

Le personnel présent au bureau Accès Anjou a répondu à 10 390 appels téléphoniques au cours de l'année 2011. Ils proviennent du système 311, utilisé par le Réseau Accès Montréal. Puisque 8282 appels ont été répondus en 2010, il y a lieu de noter une augmentation de 2108 appels.

Les employés du bureau Accès Anjou ont effectué 12 433 encaissements divers en 2011.

Les assermentations

Que ce soit pour obtenir un certificat de vie ou un certificat de résidence, que ce soit pour faire valider ou authentifier un document, que ce soit pour se procurer un affidavit ou autres, de plus en plus de personnes ont recours à un commissaire à l'assermentation de l'arrondissement d'Anjou.

En fait, le nombre de demandes d'assermentation qui était de 534 en 2002 est passé à 1014 en 2006 et à 1312 en 2011. Notons que ce service est très utilisé, notamment par les communautés culturelles.

Accès à l'information

Au total en 2011, 86 demandes ont été adressées à l'arrondissement d'Anjou en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Plus de 80 % de ces demandes sont de nature environnementale. Compte tenu des délais prescrits par la loi, un suivi très rigoureux a été fait dans chaque cas.

Il est à noter que le nombre de demandes adressées à la Direction des affaires publiques et du greffe en vertu de cette loi s'élevait à 67 en 2011 et qu'il avait été de 50 en 2004.

Bibliothèques

Fréquentation et programme d'animation

L'arrondissement possède deux bibliothèques, soit Jean-Corbeil et la succursale du Haut-Anjou. Les deux bibliothèques de l'arrondissement ont accueilli plus de 224 604 visiteurs, faisant de 2011, la meilleure année de toute l'histoire des bibliothèques d'Anjou.

Les efforts déployés pour promouvoir les services et augmenter la visibilité des bibliothèques ainsi que d'offrir une programmation variée d'animation ont été maintenus.

Statistiques de la bibliothèque Jean-Corbeil et de sa succursale du Haut-Anjou

	2008	2009	2010	2011
Prêts	201 057	223 130	225 934	229 669
Visiteurs	186 339	198 103	213 952	224 604
Vente de livres	3251	4429	4890	5489



Animation/Médiation

	Séances 2010	Séances 2011	Participants 2010	Participants 2011	Variation de fréquentation
Animations Adultes	2	8	44	80	81%
Animations Jeunesse	13	28	325	582	79%
Animations extérieures	7	7	80	167	108%
Animations littéraires	14	8	184	78	-58%
Animations scolaires	29	56	840	2945	251%
CPE et garderies	35	41	812	1084	33%
Club de lecture TD	2	11	143 (inscrits)	321 (inscrits)	124%
			120	297	148%
Formation Internet	17	19	32	51	59%
Heure du conte	37	52	101	181	79%
Projection de films	17	19	756	1164	54%

L'année 2010 a été marquée par un accroissement important des activités d'animation et de médiation. L'année 2011 a dépassé de 44% le nombre d'activités de l'année précédente. Cette situation est notamment expliquée par l'embauche d'un bibliothécaire qui a permis la facilitation des activités et le développement de nouveaux programmes. Il faut ajouter que les nouveaux partenariats avec le milieu communautaire a permis l'obtention de subventions. En guise d'exemple, on évoquera la collaboration avec Avenir d'enfant, qui a permis le financement de certaines activités d'éveil à la lecture et à l'écriture, offertes dans les deux bibliothèques d'Anjou. De plus, notons la participation des bibliothèques aux programmes « Sac à dos » et « à Anjou, on a des livres partout ».

En plus des animations citées au tableau, il y a eu les activités financées par la Direction des bibliothèques de Montréal. Grâce à ce financement, les jeunes ont pu participer aux heures du conte durant tout l'été, deux fois par semaine dans deux différents parcs d'Anjou.

Comité consultatif d'urbanisme

Sa mission est de formuler des recommandations au conseil d'arrondissement en matière d'urbanisme et de zonage. L'avis préalable du comité est une condition essentielle à l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), d'une dérogation mineure, d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, d'une demande de démolition ainsi que d'une demande de conversion d'immeubles locatifs en copropriétés divisées. Le comité a un rôle décisionnel uniquement dans les cas de demandes de démolition. Il agit à titre consultatif dans toutes les autres circonstances.

Jusqu'au mois de mai 2011, le comité était constitué de 13 personnes, comprenant quatre membres du conseil d'arrondissement et neuf résidants de l'arrondissement. Le 10 mai 2011, le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro CA-3 a été modifié, afin que le comité soit composé de 15 personnes, soit cinq membres du conseil d'arrondissement et 10 résidants de l'arrondissement

Le comité était formé en janvier 2011, des membres suivants :

- **M^{me} Michelle Di Genova Zammit** : Conseillère d'arrondissement et présidente du comité
- **M. Luis Miranda** : Maire de l'arrondissement et vice-président du comité
- **M^{me} Andrée Hénault** : Conseiller de la ville pour l'arrondissement d'Anjou
- **M. Gilles Beaudry** : Conseiller d'arrondissement
- **M^{me} Patricia Laurenzana** : Représentante des citoyens
- **M^{me} Francine Beauchamp** : Représentante des citoyens
- **M. Bruno Desmarais** : Représentant des citoyens (depuis le 1^{er} février)
- **M. André Genty** : Représentant des citoyens
- **M. Jean-Marie Saint-Gelais** : Représentant des citoyens
- **M^{me} Jocelyne Camirand** : Représentante des citoyens
- **M. Mario Bocchicchio** : Représentant des citoyens
- **M. Sylvain Michaud** : Représentant des citoyens
- **M. Vincent Rotiroti** : Représentant des citoyens

Suite à la modification du règlement CA-3, les deux membres suivants ont été ajoutés à partir du 7 juin 2012.

- **M. Paul-Yvon Perron** : Conseiller d'arrondissement
- **M. René Chalifoux** : Représentant des citoyens

En cours d'année, M^{me} Patricia Laurenzena a été remplacée par M^{me} Nicole Rouillard à partir du 7 juin et M^{me} Jocelyne Camirand a été remplacée à partir du mois de décembre par M^{me} Mireille Bonin.

Les rencontres du comité

Le comité s'est réuni à neuf reprises pour des séances régulières

- 31 janvier 2011
- 28 février 2011
- 4 avril 2011
- 2 mai 2011
- 6 juin 2011
- 12 septembre 2011
- 3 octobre 2011
- 31 octobre 2011
- 5 décembre 2011

Trois séances spéciales ont également eu lieu le 13 avril, le 5 juillet ainsi que le 24 août afin de répondre à une demande accrue lors de la saison estivale. Deux séances virtuelles ont été organisées en raison de l'urgence des dossiers, le 6 juillet ainsi que le 19 septembre 2011.

Le zonage et l'urbanisme

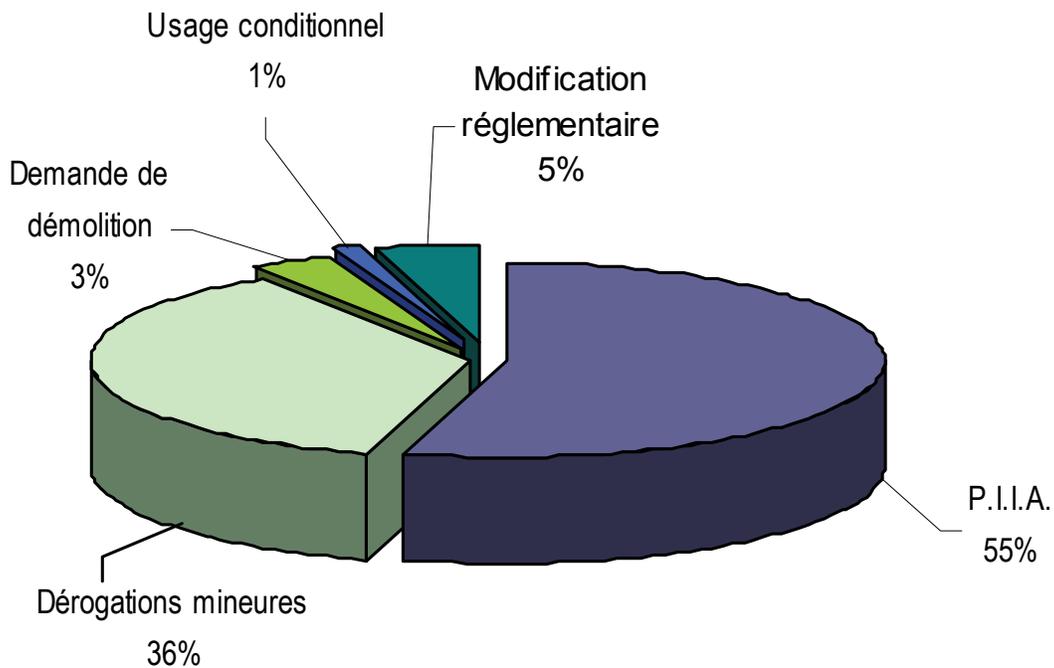
En considérant la proportion des dossiers traités, nous constatons une légère baisse des demandes de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale). Ces demandes constituent toujours plus de la moitié des demandes soumises au comité en 2011. La part des demandes de dérogations mineures qui avait légèrement augmentée en 2009 est en baisse depuis 2010.

Au niveau des demandes de modifications réglementaires, elles ont quelque peu augmentées en 2011.

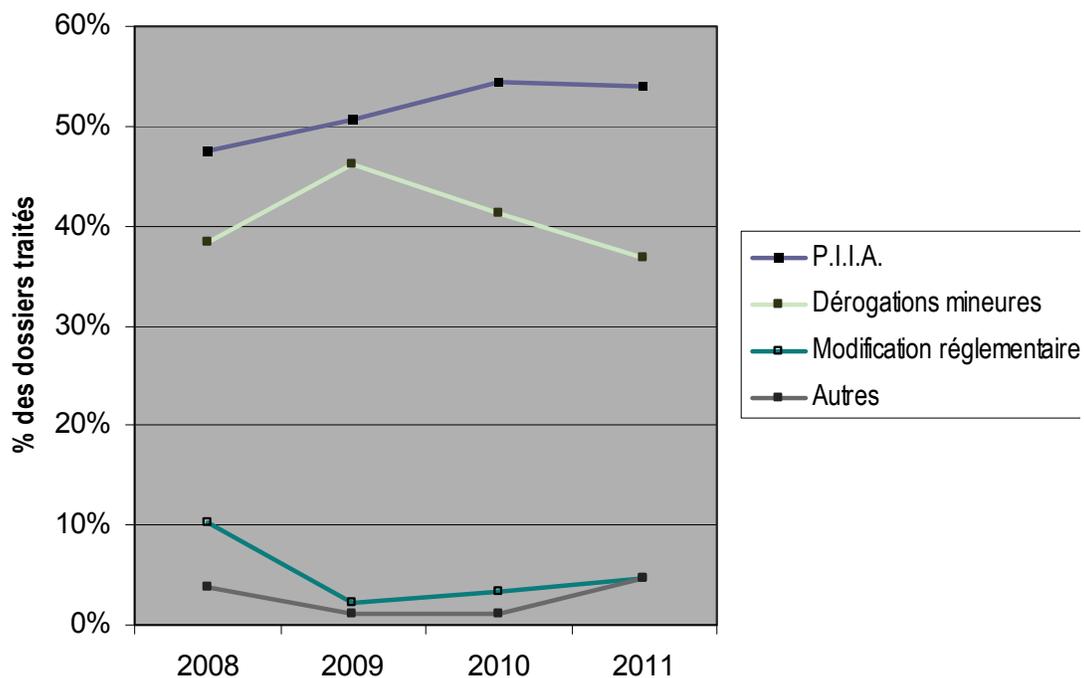
Aucune demande d'autorisation d'usage conditionnel ou de conversion en copropriété n'a été soumise au comité en 2011. Par ailleurs, une seule demande de démolition a été traitée.

87 dossiers ont été présentés au comité pour analyse et recommandation. Les dossiers sont répartis de la façon suivante : 48 demandes de P.I.I.A., 32 demandes de dérogation mineures, une demande d'usage conditionnel, quatre demandes de modifications réglementaires et trois demandes de démolition. Cette répartition représente chacune des présentations effectuées aux membres du comité. Le comité a été consulté entre autres pour certains amendements au Règlement concernant le zonage (RCA 40), ainsi que sur l'intégration d'un nouveau territoire assujéti au règlement sur les P.I.I.A. Plusieurs projets jumelaient à la fois une demande de dérogation mineure et l'approbation d'un P.I.I.A. Dans un tel cas, les deux demandes ont été comptabilisées séparément même si elles concernent le même emplacement. Notons également que certaines de ces demandes ont dû être présentées plus d'une fois, suite à des refus ou des modifications apportées.

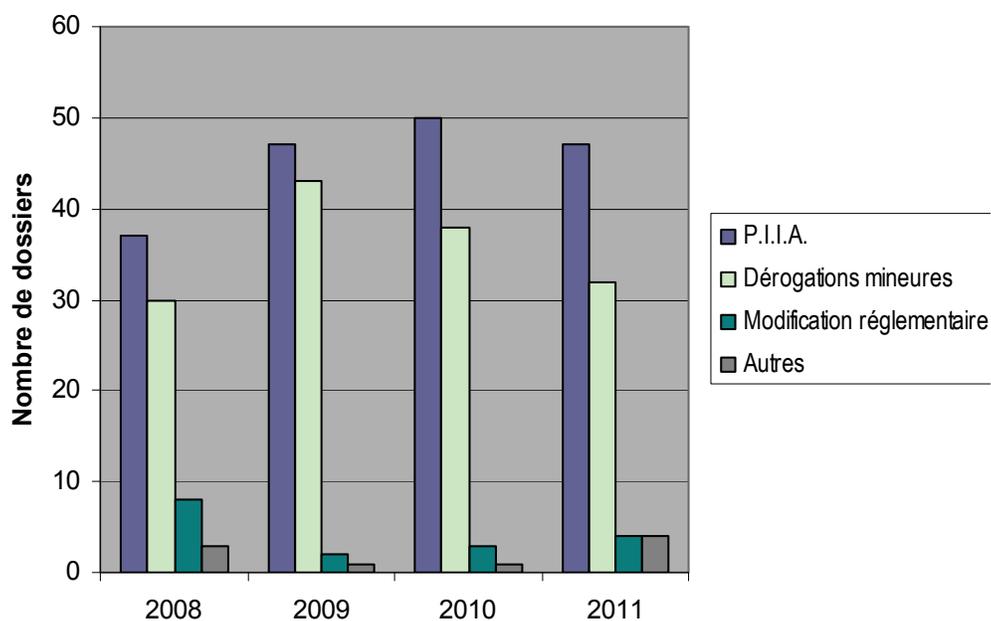
Répartition des dossiers 2011



Évaluation des dossiers de 2008 à 2011



Dossiers traités par le C.C.U. de 2008 à 2011



Les travaux prévus en 2012 sont les suivants :

- La poursuite des activités habituelles du comité, c'est-à-dire l'analyse des demandes de dérogations mineures et des PIIA principalement, afin d'émettre des recommandations.
- Les travaux afin de modifier le Règlement sur les PIIA se poursuivront afin de rendre l'ensemble du territoire sujet à l'approbation d'un PIIA pour les nouvelles constructions, agrandissements et modifications majeures.
- La poursuite de la révision du Règlement de lotissement et du Règlement sur les permis et certificats.
- Élaboration d'un règlement sur les PPCMOI (Règlement sur les projets particuliers de construction, modifications ou occupations d'immeubles)
- Révision du règlement de zonage RCA 40 sur certains sujets particuliers, notamment l'affichage.

Les permis

Valeur des permis de construction 2007 – 2011 :

	2007	2008	2009	2010	2011
Résidentiel					
- Valeur	3 268 571 \$	2 957 308 \$	2 401 299 \$	3 315 888 \$	1 839 896 \$
- Unités de logements	24	13	1	7	3
- % du total	14,98 %	9,08 %	11,82 %	12,77 %	9,16 %
Commercial					
- Valeur	5 654 450 \$	8 995 782 \$	9 117 977 \$	18 065 095 \$	4 551 451 \$
- % du total	25,91 %	27,62 %	44,88 %	69,59 %	22,67 %
Industriel					
- Valeur	11 656 732 \$	20 199 989 \$	8 315 152 \$	4 559 901 \$	11 529 130 \$
- % du total	53,41 %	62,02 %	40,93 %	17,57 %	57,42 %
Public					
- Valeur	1 245 500 \$	414 700 \$	480 000 \$	16 790 \$	2 156 827 \$
- % du total	5,71 %	1,27 %	2,36 %	0,06 %	10,74 %
Total	21 825 253 \$	32 567 779 \$	20 314 428 \$	25 957 674 \$	20 077 304 \$

Les Travaux publics

La voirie municipale et le déneigement

De toutes les activités qui relèvent des Travaux publics, la voirie mobilise beaucoup d'efforts, et ce, sans aucun doute. On a qu'à penser au déneigement, à l'entretien des routes, aux égouts, à l'aqueduc. Ce sont des dossiers qui, selon les circonstances, peuvent devenir des enjeux majeurs pour la population.

Le personnel rattaché à ce service varie d'une saison à l'autre et d'une activité à l'autre. Le réseau compte 144 kilomètres de rues et 215 kilomètres de trottoirs. En ce qui concerne le déneigement, les employés municipaux sont responsables de l'entretien de cinq secteurs sur huit, soit près de 75 % de l'ensemble du territoire.

La saison hivernale 2011 nous a laissé 217,2 centimètres. Pour maintenir les rues sécuritaires, deux opérations de nettoyage ont été nécessaires en décembre.

Les précipitations pour chacun des mois ont été de :

	CETEN (cm)
Janvier	29,1
Février	88,9
Mars	66,7
Avril	0
Novembre	10,8
Décembre	21,7
TOTAL 2011	217,2

En 2011, près de 5800 tonnes d'abrasif et 1700 litres de chlorure de magnésium ont été utilisés pour maintenir les rues et les trottoirs sécuritaires. L'épandage d'abrasif sur les trottoirs est une activité pratiquement quotidienne durant la saison froide. Cette activité a entraîné des déboursés de plus de 370 097 \$, en plus de la main d'œuvre.

Pour ce qui est des travaux d'asphalte, quelque 1300 tonnes métriques d'asphalte chaud et 2100 sacs d'asphalte froid ont été indispensables afin de maintenir les rues en bonne condition. Les trous dans la chaussée demeurent un dossier important et, malgré un effort constant à ce chapitre, cette activité demeure quotidienne. En effet, dans une très courte période de temps, suite à un changement subit de la température, les « nids-de-poule » refont surface et se multiplient parfois à un rythme incroyable.

Le budget de la voirie a été de 1 009 983 \$ et celui du déneigement, 3 177 088 \$.

L'aqueduc et les égouts

Le secteur de l'arrondissement d'Anjou est desservi par un réseau composé de 786 bornes d'incendie, 4600 puisards et 2400 regards, le tout contrôlé par plus de 6848 boîtes de service.

L'an dernier, un total de 371 requêtes a été traité, soit 341 pour les services d'aqueduc et 30 pour les égouts.

En plus des différentes requêtes, nos équipes ont effectué plus de 300 interventions en excavation. Au chapitre des bornes d'incendie, 786 ont été inspectées, réparées et, à l'occasion, remplacées (14). Pour les fuites, 48 ont été colmatées dans les 24 heures de la découverte de celles-ci. Pour ce qui est des vannes de rues, 96 réparations ont été réalisées et il en a été de même pour 37 puisards ainsi que pour plusieurs regards, entrées de services d'égouts et d'aqueduc. Le nettoyage de 2069 puisards a également été réalisé.

Le budget de l'aqueduc et les égouts a été de 932 611 \$.

Les bâtiments

Nous retrouvons, sur le territoire d'Anjou, 24 bâtiments avec différentes fonctionnalités, ainsi que quatre stations de pompage qui sont reliées directement au système d'égout de l'arrondissement.

Le groupe d'employés qui comprend aussi les plombiers et les électriciens a traité plus de 193 requêtes tout en effectuant le programme d'entretien régulier.

Le budget pour les bâtiments a été de 973 799 \$.

L'éclairage et la circulation

L'arrondissement d'Anjou, pour faciliter la circulation et assurer la sécurité des citoyens, est pourvu de 24 feux de circulation, de plus de 2700 lampadaires de rues et quelque 300 luminaires dans les parcs et stationnements. Une équipe de trois électriciens s'occupe de maintenir opérationnel l'ensemble du réseau et deux personnes sont responsables des panneaux de circulation. Au total, 345 requêtes ont été traitées.

Le budget pour l'éclairage et la circulation a été de 599 543 \$.

L'atelier mécanique

Les Travaux publics ont la responsabilité de la gestion et de l'entretien de la flotte de véhicules, laquelle est composée de 100 véhicules motorisés et de 12 remorques de tous genres. Pour ce faire, un groupe de 8 mécaniciens, sous la supervision d'un chef de section, assure un service de 18 heures par jour, 8 mois par année et 24 heures par jour pour les mois d'hiver.

En plus des quelque 3500 interventions mineures sur les différents véhicules de la Direction, l'équipe de l'atelier mécanique a réalisé :

- l'inspection et la réparation de 26 véhicules lourds, trois fois l'an, en conformité avec la loi 430;
- l'inspection et la réparation de 37 camionnettes et fourgonnettes;
- l'inspection et la réparation de 34 pièces de machinerie lourde et machines-outils;
- l'inspection et la réparation de 24 remorques et 18 chasse-neige.

Au niveau de l'atelier de carrosserie :

- deux chenillettes et un chargeur ont été remis à neuf;
- deux véhicules ont été réparés et repeints au complet;
- un véhicule endommagé a été réparé et repeint.

L'arrondissement d'Anjou a également fait les acquisitions suivantes :

- Véhicule multi-mode pour épandage d'abrasif et citerne pour l'arrosage des fleurs.
- Tracteur VTC pour l'entretien de trottoirs
- Chenillette pour l'entretien de trottoirs

L'équipe de la mécanique a aussi la responsabilité de l'entretien des véhicules des loisirs et du développement du territoire.

Le budget pour l'atelier mécanique a été de 1 767 749 \$.

Les parcs et espaces verts

Nous retrouvons dans l'arrondissement d'Anjou 18 parcs, 78 îlots de verdure, quatre mosaïques, 7000 arbres de rues et 6000 arbres dans les parcs. Pour fleurir l'arrondissement, 800 m² de fleurs annuelles sont rajoutées dans les espaces verts et dans les 11 600 m² de massifs constitués d'arbustes et de vivaces.

En 2011, pour maintenir et améliorer ce patrimoine de verdure, 260 arbustes et 150 vivaces ont été rajoutés, ainsi que 15 000 fleurs. Une équipe de 8 personnes est nécessaire pour l'entretien des quelque 600 000 m² de gazon. Le gazon a été coupé à plus de 11 reprises dans tous les grands espaces verts et à 7 reprises dans les pentes raides et la piste cyclable Jean-Desprez.

En 2011, nous avons traité plus de 733 requêtes en lien avec les arbres et l'horticulture. Durant cette même année, différents aménagements ont été réalisés dans le but d'embellir des secteurs de verdure.

Une équipe de 4 émondeurs avait la responsabilité de l'entretien des quelque 13 000 arbres de l'arrondissement en plus de répondre aux différentes demandes des citoyens. En 2011, cette équipe a effectué plus de 800 émondages. Malheureusement, des arbres ont été abattus pour cause de maladie. Pour remplacer ces arbres et enrichir le patrimoine, 26 arbres ont été plantés à l'automne 2011.

Finalement, l'an dernier, le dossier de ramassage des branches au printemps et à l'automne a permis de répondre à plus de 123 demandes des citoyens.

Le budget pour les parcs et espaces verts a été de 1 167 969 \$.

La propreté

Dans la panoplie des services qui relèvent des Travaux publics, la propreté demeure une activité essentielle, car le résultat du travail exécuté par l'équipe est relié directement à l'image que projette l'arrondissement. Le travail est divisé entre une équipe de jour constituée généralement de 6 personnes et de 4 personnes le soir, et ce, du lundi au vendredi. L'équipe dispose de 4 balais de rue, d'un camion arrosoir et d'un petit véhicule aspirateur « Shop Vac », pour l'entretien des quelque 144 kilomètres de rues, des 215 kilomètres de trottoirs, ainsi que des stationnements publics.

En terminant, il faut souligner le travail important que représente l'entretien des voies de desserte qui par leur configuration et l'achalandage accumulent beaucoup de détritiques le long de leurs parcours. Un véhicule spécial équipé d'un aspirateur industriel « MAD VAC » a été mis en service afin d'améliorer ce volet.

Le budget pour la propreté a été de 643 641 \$.

L'environnement et le développement durable

La campagne de propreté 2011

En avril 2011, la population angevine était invitée par la Ville de Montréal à participer au grand ménage du printemps et à agir pour améliorer la propreté des lieux privés. Au programme, la participation active au recyclage, au nettoyage des parterres, au respect des heures d'enlèvement des ordures ménagères, etc. toutes ces petites choses, qui lorsqu'accomplies par l'ensemble de la population, peuvent donner un résultat intéressant : un environnement agréable qui plaît à l'œil et où il fait vraiment bon vivre.

De son côté, l'arrondissement a mené une campagne de propreté très active :

- les employés des travaux publics se chargent du nettoyage des rues, des îlots de verdure, des espaces verts, de la piste cyclable, des poubelles, de 185,1 km de trottoirs; balayage de 130,8 km de rues et ramassage des papiers, des feuilles mortes ainsi que de l'entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40;
- l'équipe des parcs, des immeubles et des équipements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est responsable de la propreté des parcs. Elle s'assure que les équipements, comme les jeux et les chalets demeurent en bon état, nettoie les carrés de sable, enlève les graffitis dans les parcs, vide les poubelles des parcs régulièrement;
- l'Aménagement urbain vérifie le bon état de l'extérieur des propriétés, incluant les terrains et les clôtures, enlève les graffitis sur les édifices publics et offre une aide spécifique aux résidants, aux commerçants et aux industriels dans le cadre du Programme d'enlèvement des graffitis.

La gestion des matières résiduelles

L'arrondissement d'Anjou encourage la pratique des 3RV, soit la **R**éduction, le **R**éemploi, le **R**ecyclage et la **V**alorisation des matières.

Plusieurs collectes sont offertes pour réduire la quantité de matières acheminées vers les sites d'enfouissement, permettant ainsi aux citoyennes et aux citoyens de participer personnellement à l'atteinte de l'objectif municipal de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

La collecte sélective des matières recyclables

Le programme de collecte sélective vise à récupérer les matières recyclables (papier, carton, verre, métal et plastique) et à réduire ainsi le volume des déchets destinés à l'enfouissement. La collecte sélective en bordure de rue requiert la participation des citoyens qui, chaque semaine, déposent leurs matières recyclables dans des bacs de récupération. Ainsi, les matières recueillies lors de la collecte sélective peuvent entrer dans la fabrication de nouveaux produits. Dans les secteurs résidentiels du territoire angevin, la collecte sélective est effectuée une fois par semaine, le jeudi, par une entreprise spécialisée dans ce domaine.

- **Collecte de branches d'arbres**

La collecte de branches d'arbres s'est effectuée deux semaines à la mi-mai, soit du 16 au 20 mai et du 24 au 27 mai, entre 8 h 30 et 16 h, et deux autres semaines à la mi-octobre, soit du 11 au 14 octobre et du 17 au 21 octobre aux mêmes heures. C'est un service offert par l'arrondissement sur demande des citoyens et sans aucuns frais, mais ces derniers doivent suivre quelques règles pour que l'opération se déroule adéquatement. Par exemple, il leur fallait :

- voir à ce que le diamètre du tronc n'excede pas 15 cm puisque cette dimension correspond à la capacité maximale de la machine;
- apporter les branches à déchiqueter en façade de la maison, au bord du trottoir;
- s'assurer que les branches n'empiètent pas sur le trottoir ni dans la rue.

- **Collecte des arbres de Noël**

La collecte d'arbres de Noël a eu lieu les 5 et 11 janvier, ceux-ci ayant été recueillis par la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc. Les sapins naturels ont été transformés en copeaux qui serviront à la fabrication de divers matériaux ou à la production d'électricité.

- **Collecte itinérante de résidus domestiques dangereux**

En 2011, la collecte itinérante de résidus domestiques dangereux (RDD) a eu lieu le samedi 2 juillet à l'édifice municipal du 7171, rue Bombardier et le samedi 8 octobre à la mairie d'arrondissement. Les matières acceptées à la collecte des RDD sont les aérosols, les batteries d'autos, les huiles de moteurs usées, les piles AAA à D, alcalines et les piles rechargeables périmées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb, les produits chimiques pour piscine, les restes de peinture, etc. Cette collecte évite un entreposage prolongé à domicile de matières résiduelles potentiellement dangereuses pour la santé.

- **Collecte d'encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)**

Les encombrants ainsi que les résidus de construction, de rénovation et de démolition, en petite quantité, peuvent être ramassés lors de cette collecte. La collecte régulière a lieu le premier jeudi de chaque mois. Les encombrants sont, par exemple, des objets faits de bois, de métal, de plastique ou de tout autre matériau recyclable, tables, chaises, bureaux, classeurs, etc.

- **Collecte des résidus verts**

Valoriser les résidus verts, c'est réduire les quantités de matières destinées à l'enfouissement.

En 2011, la collecte a eu lieu les mercredis 18 et 25 mai, les mercredis 1^{er}, 8 et 15 juin, 31 août, 7, 14, 21, 28 septembre, 5 et 12, 19 et 26 octobre (feuilles mortes) ainsi que les 2 et 9 novembre (feuilles mortes). Les résidus verts sont les résidus organiques comme les feuilles, le gazon et les mauvaises herbes, soit tout ce qui provient du jardin, de la cour ou du potager. Sont exclus de cette liste les résidus de table comme la viande et les légumes cuits. Lorsque ceux-ci sont envoyés au site d'enfouissement, leur décomposition produit des gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. Les Angevines et les Angevins étaient donc invités à contribuer à la préservation d'un milieu de vie plus sain et plus vert en participant à la collecte des résidus verts, qui seront par la suite transformés en compost.

D'année en année, quatre collectes de feuilles mortes ont lieu à l'automne, le mercredi, dans l'arrondissement d'Anjou. La collecte de feuilles mortes présente le grand intérêt de détourner d'importantes quantités de matière putrescible du site d'enfouissement. La collecte de feuilles mortes donne par ailleurs la possibilité de produire un compost de bonne qualité pour les besoins horticoles de la Ville de Montréal.



- **Le déchiquetage des documents personnels**

Ce service permet aux citoyennes et aux citoyens de l'arrondissement d'Anjou de faire détruire en toute sécurité les documents personnels dont ils n'ont plus besoin. Il leur a été offert le 16 avril, le 11 juin et le 10 septembre 2011, dans les stationnements de la mairie d'arrondissement et du parc Lucie-Bruneau.

L'opération déchiquetage comprend la destruction de papiers (relevés bancaires, relevés de cartes de crédit, déclarations de revenus, factures, etc.), ainsi que la destruction du plastique (cartes d'identité). À noter qu'il n'est pas nécessaire d'ôter les trombones et les agrafes des feuilles.

Le service de déchiquetage de documents personnels a été offert par Shred-it. Fondée à Toronto en 1988, cette entreprise compte 140 succursales et plus de 150 000 clients répartis sur cinq continents. Tous les centres Shred-it du Canada et des États-Unis se conforment aux pratiques rigoureuses et aux procédures en matière de sécurité établies par la National Association for Information Destruction.

Le service de déchiquetage est offert gratuitement. Une preuve de résidence est exigée. En 2011, un total de 423 résidents ont fait détruire leurs documents personnels.



Perspectives 2012

En 2012, différents projets seront menés dans le souci d'offrir aux citoyennes et aux citoyens des services de qualité, à la mesure de leurs attentes et dans le respect de la capacité financière de l'arrondissement.

Les principaux projets que prévoit réaliser l'arrondissement d'Anjou en 2012 sont les suivants :

- Réédition de plusieurs évènements rassembleurs :
 - Journée « Portes ouvertes »
 - Fêtes de quartier
 - Fête de la rentrée
 - Soirée hommage aux bénévoles
 - Parade du père Noël
 - Réfection des jardins communautaires Notre-Dame d'Anjou
 - Réfection du Parc Goncourt :
 - Remplacement des jeux 0-5 ans et 6-12 ans
 - Réaménagement d'un terrain de pétanque
 - Ajout d'un bâtiment sanitaire
 - Acquisition de l'édifice du Boulodrome dans le but de le réaménager en centre communautaire
 - Déménagement et relocalisation temporaire de tous les organismes du centre communautaire Chénier qui a été repris par le CSPÎ
 - Réaménagement du Centre Roger-Rousseau

Les annexes

Annexe 1 •

Programmes et soutien aux organismes

Inscriptions et fréquentations

	Programme en régie			Activités des associations			Total		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Secteur culturel	6134	5746	5827	4302	4782	3836	10 436	10 528	9663
Secteur sportif	68 922	68 305	77 748	5476	5411	5787	74 398	73 716	83 535
Secteur loisirs	7243	7689	5887	347	328	336	7590	8017	62 223
Secteur développement social	4702	6852	7086	9345	9373	11 402	14 181	16 225	18 488
Total	87 001	88 592	96 548	19 604	19 894	21 361	106 605	21 361	117 909

Annexe 2 •

Utilisation des services par les associations selon leur protocole

SYNTHÈSE	PROTOCOLES		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Locaux et terrains (prêtés ou loués)	83 565 heures	84 846 heures	87,118 heures
Photocopies	95 409 feuilles	5156 feuilles	110, 406 feuilles
Autobus	1144 heures	1156 heures	1732, 25 heures

Annexe 3 •

Utilisation de l'autobus municipal

MOIS	NOMBRE D'ACTIVITÉS			TOTAL DES HEURES		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Janvier	29	29	20	106,50	116,25	78
Février	40	39	34	152	148	122
Mars	40	49	49	184,50	189	216
Avril	37	46	42	161,25	155,75	163
Mai	30	29	34	134,50	128,25	134
Juin	23	31	25	124	157	136
Juillet	35	36	34	211,75	225,25	220,75
Août	26	21	17	161,75	135,50	103
Septembre	30	35	29	142	188,75	142,50
Octobre	47	48	39	186,50	181,75	154,50
Novembre	38	45	48	147,25	165,50	170,75
Décembre	21	21	26	84,50	88	91,75
TOTAL	396	429	397	1806,50	1879	1732,25

1Annexe 4 •

Statistiques de la Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises – année 2011

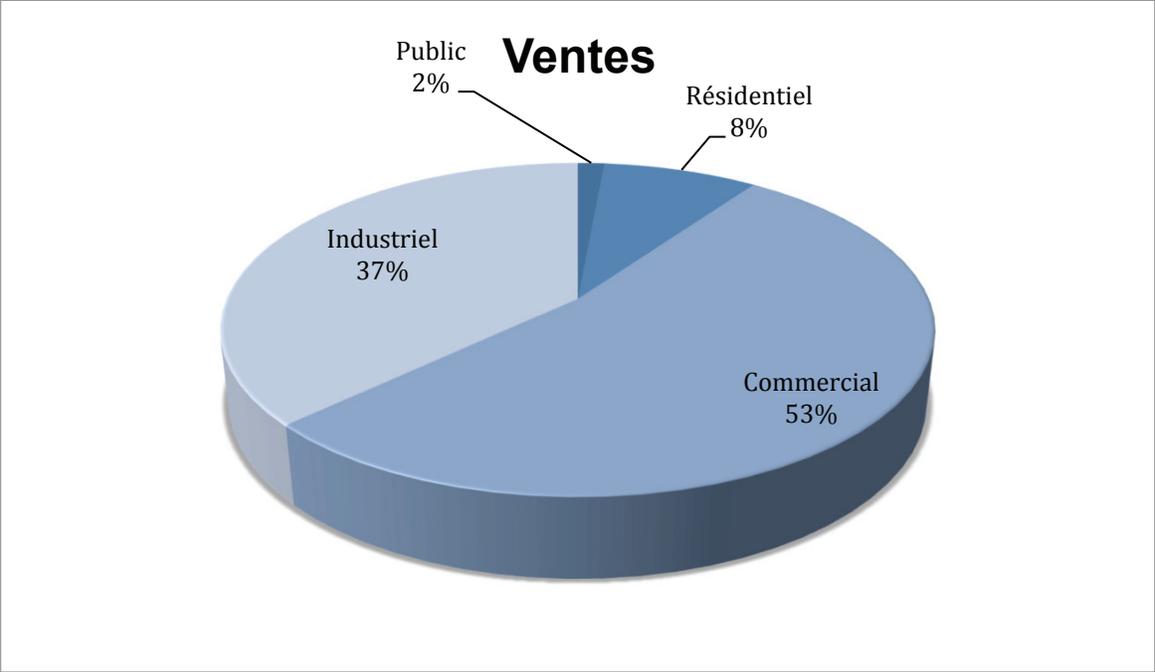
SUPERFICIE : 1395,2 hectares, 13 952 002 mètres carrés 14 km
 SUPERFICIE DÉVELOPPÉE : 1021,4 hectares 10 213 621,5 mètres carrés, 10,2 km carrés
 KILOMÈTRES DE RUES : 130,8 kilomètres
 KILOMÈTRES DE TROTTOIRS : 185,1 kilomètres
 KILOMÈTRES DE PISTES CYCLABLES : 12 kilomètres

TERRAIN	TOTAL (M ²)	OCCUPÉ (M ²)	VACANT (M ²)
<u>RÉSIDENTIEL</u>	2 624 464,8 262,4 ha = 18,81 %	2 623 246,1 262,3 ha = 18,80 %	1218,7 0,12 ha = 0,01 %
<u>COMMERCIAL</u>	1 044 333,1 104,4 ha = 7,49 %	1 019 050,5 101,9 ha = 7,3 %	25 282,6 2,5 ha = 0,18 %
<u>INDUSTRIEL</u>	5 074 890,3 507,5 ha = 36,37 %	4 392 241,7 439,2 ha = 31,48 %	682 648,6 68,3 ha = 4,89 %
<u>ÉDIFICES PUBLICS</u>	222 418,5 22,2 ha = 1,59 %	222 418,5 22,2 ha = 1,59 %	
<u>CARRIÈRE</u>	515 408,8 515,4 ha = 3,69 %	515 408,8 51,5 ha = 3,69 %	
<u>PARC ET PARC RÉGIONAL</u>	906 192,6 90,6 ha = 6,5 %	576 962,0 57,7 ha = 4,14 %	329 230,6 32,92 ha = 2,36 %
<u>GOLF</u>	497 602,6 49,8 ha = 3,57 %	497 602,6 49,8 ha = 3,57 %	
<u>LAC</u>	59 164,7 5,9 ha = 0,42 %	59 164,7 5,9 ha = 0,42 %	
<u>RUES ET AUTOROUTES</u>	3 007 526,6 300,8 ha = 21,56 %	307 526,6 30,8 ha = 2,2 %	
TOTAL :	13 952 002 m² 100 %	10 213 621,5 m² 93,27 %	1 038 380,5 m² 6,73 %

SECTEUR RÉSIDENTIEL		BÂTIMENTS		LOGEMENTS		
Unifamilial		3028		3028		
Bi-trifamilial + Nouveaux bacheliers		2663		6326		
Multifamilial		620		10 411		
Total:		6311		19 765		
SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL		537				
STATISTIQUES DES PERMIS	Valeur	Nb nouveaux	Valeur	Valeur	Valeur	Nombre des permis
	Résidentiel	logements	commercial	industriel	public	
	1 839 896 \$	3	4 551 451 \$	11 529 130 \$	2 156 827 \$	131
Nouveaux bâtiments	Unifamilial 0	0	Commercial	Industriel	Public	
	Bif/trif 1	3	1	2	0	
	Multif. 0	0				

Annexe 5 •

Pourcentage de la valeur des permis de construction selon les secteurs d'activités - année 2011



Conception – rédaction : Katia Chiquette
Septembre 2012

